



PRÉFET DE MAYOTTE

Direction de l'environnement
de l'aménagement et du logement
de Mayotte

ARRÊTÉ N°2018/ 349 /SEPR
du 14/11/2018

portant approbation de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Mayotte

**LE PRÉFET DE MAYOTTE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-8, R.566-14, R.566-15 et R.566-16 relatifs aux stratégies locales ;
- VU** le décret du 28 mars 2018 portant nomination du préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, M. Dominique SORAIN ;
- VU** le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination du directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte, Monsieur Joël DURANTON ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;
- VU** l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R. 566-4 du code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°882/SG/2018 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Edgar PEREZ, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;
- VU** l'arrêté N°270/SGAR du 30 mars 2018 portant délégation de signature à M. Pierre PAPADOPOULOS, secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-232-DEAL du 22 novembre 2012 portant sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation à Mayotte dans le cadre de la directive inondation ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2012-238-DEAL du 22 novembre 2012 arrêtant la liste des Territoires à Risques Important d'inondation de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015-80-DEAL-SEPR du 29 avril 2015 arrêtant les cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation pour le Territoire à Risques Important d'inondation de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-313-DEAL-SEPR du 26 novembre 2015 portant approbation du plan de gestion des risques d'inondation du bassin de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-117-DEAL-SEPR du 06 avril 2017 portant sur l'organisation mise en place pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du bassin hydrographique de Mayotte ;
- VU** les avis émis par les parties prenantes sollicitées du 20/11/2017 au 20/12/2017 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ,

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) pour le territoire à risque important d'inondation (TRI) du bassin de Mayotte est approuvée, conformément au dossier annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 -

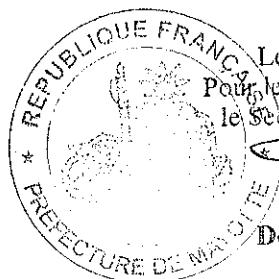
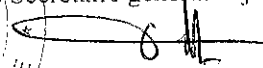
La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du bassin de Mayotte est consultable à la préfecture de Mayotte (Avenue de la Préfecture, 97600 Mamoudzou), et au siège de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Mayotte (Terre-Plein de M'tsapéré, 97600 Mamoudzou), ainsi que sur le site internet : www.mayotte.pref.gouv.fr.

ARTICLE 3 -

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte. Il fera également l'objet d'une mention en caractères apparents dans deux journaux locaux.

ARTICLE 4 -

Le secrétaire général de la préfecture ainsi que le directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte, délégué du bassin de Mayotte, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

 Le préfet
Le Préfet de Mayotte
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire général adjoint

Dominique FOSSAT